

## INFRALOG LORRAINE

Déclaration liminaire DP du 16 septembre 2016

Monsieur le directeur, chers collègues,

Après la période estivale, c'est normalement la rentrée pour tous.

Sauf que sur notre Etablissement tout au long de l'été se sont tenus d'importants chantiers. On pense notamment aux travaux connexes RVB (Renouvellement de Voie et Ballast) suivi du début du RVB Suite-Rapide, des travaux L.40.000

On ne peut donc pas parler de trêve estivale, rien ne s'est vraiment arrêté et surtout pas la sécurité qui semble redevenir la priorité de l'entreprise (au moins en affichage).

La convention sécurité de Reims s'est inscrite dans le programme Prisme en mettant en avant

- le pilotage par les risques,
- la prise en compte des facteurs organisationnels et humains incluant une approche juste et équitable,
- la simplification de la documentation
- et en mettant l'accent sur l'importance que doit revêtir la Santé et Sécurité au travail.

Les résultats des accidents du travail sont un indicateur direct de la Santé Sécurité au Travail et de la qualité de vie au travail des agents. Les mauvais résultats reflètent toujours en partie une tendance à ne pas écouter les agents et à ne pas donner du sens au travail.

Monsieur le Directeur, comment cette démarche se traduit-elle sur notre Etablissement ?

Nous percevons malheureusement des signes qui ne sont pas très encourageants.

En effet des essais sont ou vont être en cours sur notre Région, essais que **l'UNSA-Ferroviaire désapprouve totalement.**

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces essais sont de nature à engager la sécurité du RESEAU et vont à l'encontre de la démarche PRISME (simplification, responsabilité, juste et équitable, etc...).

Un Protocole d'expérimentation d'externalisation est en cours sur le chantier Suite-Rapide L 095 sous la responsabilité de l'Infrapole Lorraine.

En effet le démontage et le remontage simple des Installations Electriques de Signalisation seraient effectués par une Entreprise Sous-traitante. Entreprise qui n'aurait pas d'agents habilités pour ce travail, ni de qualification reconnue.

Ces agents travailleraient donc « sous la responsabilité d'un cheminot », avec un protocole de sécurité.

Ce type de sous-traitance serait envisagé sur des chantiers gérés par l'INFRALOG.

Est-ce vrai ?

Qui signera ces protocoles ?

Qui sera responsable de la mise en service de ces IES.

Il nous est très difficile de vérifier ces informations.

Si nos inquiétudes s'avèrent fondées, sachez Monsieur le Directeur, que l'UNSA-Ferroviaire est totalement contre ce genre de pratique.

Toutes ces évolutions visant à enlever le travail aux cheminots de SNCF Réseau, au profit de partenaires, laisse un goût amer. On vous le redit comme on l'a déjà fait au CE M&T : L'UNSA Ferroviaire condamnera et s'opposera fermement à toutes ces nouvelles pratiques que la direction veut nous imposer.

Sujets qui compromettent l'avenir des cheminots et la pérennité de notre entreprise.

Presque une hérésie pour les agents de Réseau que nous sommes, pour qui la rigueur est la règle.

En effet, il nous est proposé la modification du RH00292 par une directive n°54 signée de Mr AMBROSINI en date du 26 juillet.

Celui-ci élabore, édite, vérifie et in fine ... signe un document sans même daigner l'évoquer en amont avec les OS, en tout cas pas à notre connaissance. Cette façon de faire d'un autre temps pose question sur la réalité du dialogue social au sein de notre entreprise.

Que dit-elle ? Je vous en fais un résumé rapide plutôt que de vous la lire.

La directive en question stipule qu'il est maintenant possible sur le périmètre de Réseau de recruter des agents en qualité d'attaché opérateur, qualification B, alors qu'ils sont titulaires d'un diplôme Bac+2.

Pour l'UNSA Ferroviaire, cette décision est inacceptable et risque de modifier en profondeur le corps social de notre entreprise.

Monsieur le Directeur, vous pourrez, nous l'espérons, répondre aux questions relatives à votre périmètre. A savoir :

- ✓ Cette dérogation sera-t-elle applicable sur l'établissement ?
- ✓ Cette dérogation est-elle pérenne ? Si oui, pour combien de temps ?
- ✓ Quel sera l'avenir de ces agents dans l'entreprise ?

Concernant, les travaux de nuits L.040.000 de Jarville à Pont-St-Vincent, quelques collègues nous ont fait remonter des altercations avec les riverains suite aux travaux bruyants effectués de nuits, malgré la communication mise en place par la maîtrise d'œuvre pour les prévenir. Monsieur le Directeur, avez-vous été averti de ces faits ?

Même si elle s'avère compliquée, nous souhaitons à tous les cheminots une bonne rentrée !

Monsieur le Directeur, chers collègues, merci de votre attention.